

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision31-mars-2021Date de révision29-mars-2021Numéro de révision2

précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MNT MED - Milieu de Montage Kallestad

Numéro (s) de catalogue 30403

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Utilisation recommandée
 Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité légale / adresse de contactBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad LaboratoriesBio-Rad

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories

1000 Alfred Nobel Drive

Hercules, CA 94547

Bio-Rad Laboratories
6565-185th Ave NE
Redmond, WA 98052

USA USA***

Bio-Rad Laboratories N.V

3 bld Raymond Poincaré

92430 Marnes-la-Coquette

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse***

France

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com***

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 CHEMTREC France: 33-975181407

heures sur 24 CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011***

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]***

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]***

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]***

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet***

3.2 Mélanges***

Composant	Description
MNT MED	Un milieu de montage tamponné semi-permanent dans une solution tampon Trizma, pH 7-8. ≤ 7,5%
	d'alcool polyvinylique. ≤ 20% 1,2-Propanédiol. Stabilsateur

ſ	Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le	Numéro
1					règlement (CE) nº 1272/2008	d'enregistrement
ı					[CLP]	REACH
	Propane-1,2-diol	200-338-0	57-55-6	20 - 35	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
	Acide chlorhydrique	231-595-7	7647-01-0	0.1 - 0.299	Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1A (H314) Press. Gas	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) connu(e). chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **spécial pour le personnel préposé à** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesVoir la section 8 pour plus d'informations.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition .***

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Propane-1,2-diol	-	TWA: 150 ppm	-	-	-
57-55-6		TWA: 474 mg/m ³			
		TWA: 10 mg/m ³			
		STEL: 450 ppm			
		STEL: 1422 mg/m ³			
		STEL: 30 mg/m ³			
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm	TWA: 1 ppm	STEL: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 2 ppm
7647-01-0	TWA: 8 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 7.6 mg/m ³	TWA: 7.6 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	STEL: 5 ppm		STEL: 10 ppm	
	STEL: 15 mg/m ³	STEL: 8 mg/m ³		STEL: 15 mg/m ³	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 8 mg/m ³	STEL: 5 ppm	Ceiling: 5 ppm
7647-01-0	TWA: 8 mg/m ³	TWA: 8 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³	STEL: 7.6 mg/m ³	Ceiling: 8 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm			
	STEL: 15 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³			
		Ceiling: 2 ppm			
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Propane-1,2-diol	-	-	TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm	TWA: 10 mg/m ³
57-55-6				TWA: 79 mg/m ³	TWA: 150 ppm
				STEL: 37.5 ppm	TWA: 470 mg/m ³
				STEL: 118.5 mg/m ³	STEL: 1410 mg/m ³
					STEL: 30 mg/m ³
					STEL: 450 ppm
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm	TWA: 2 ppm	STEL: 10 mg/m ³	Ceiling: 5 ppm	TWA: 8 mg/m ³
7647-01-0	TWA: 8 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	Ceiling: 7 mg/m ³	TWA: 5 ppm
	STEL 10 ppm	STEL: 4 ppm			STEL: 10 ppm
	STEL 15 mg/m ³	STEL: 6 mg/m ³			STEL: 15 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse Couleur Transparent, incolore

OdeurAucune information disponible.Seuil olfactifAucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

pH 6-8

pH (en solution aqueuse)

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullitionAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Point d'éclairAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Taux d'évaporationAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Inflammabilité (solide, gaz)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Limites d'inflammabilité dans l'airAucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Densité de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité relativeAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Hvdrosolubilité Miscible à l'eau

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Température d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Température de décompositionAucun(e) connu(e)Viscosité cinématiqueAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Viscosité dynamiqueAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Propriétés explosives
Propriétés comburantes
Sans objet
Sans objet

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Sans objet
Sans objet

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH ***

ETAmél (voie orale) 40,476.20*** mg/kg***
ETAmél (voie cutanée) 57,379.31*** mg/kg***
ETAmél 206.294*** mg/l***

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants ***

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Propane-1,2-diol	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	
Acide chlorhydrique	238 - 277 mg/kg (Rat)	> 5010 mg/kg (Rabbit)	= 1.68 mg/L (Rat) 1 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **oculaire**

Sensibilisation respiratoire ou D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. cutanée

Mutagénicité sur les cellules D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **germinales**

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité .***

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.***

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Propane-1,2-diol	EC50: =19000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 41 - 47mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =51400mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =51600mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =710mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: >10000mg/L (24h, Daphnia magna)
Acide chlorhydrique	-	LC50: =282mg/L (96h, Gambusia affinis)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Date de révision 31-mars-2021

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB . Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Propane-1,2-diol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne	
	s'applique pas	
Acide chlorhydrique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT n	
	s'applique pas	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastesAucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.***

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Désignation officielle deNon réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Polluant marinSans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7. Transport en vracAucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales ***

France ***

Maladies professionnelles (R-463-3, France) ***

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Propane-1,2-diol	RG 84	-
57-55-6		

Allemagne ***

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)*** aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE) ***

Nom chimique	Exige	ences du seuil minimal (tonne	s) Exigences du s	euil maximales
			(ton	nes)
Acide chlorhydrique - 7	647-01-0	25	25	50

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation***

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification			
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée		
Toxicité aiguë par voie orale***	Méthode de calcul***		
Toxicité aiguë par voie cutanée***	Méthode de calcul***		
Toxicité aiguë par inhalation - gaz***	Méthode de calcul***		
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs***	Méthode de calcul***		
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard***	Méthode de calcul***		
Corrosion/irritation cutanée***	Méthode de calcul***		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire***	Méthode de calcul***		
Sensibilisation respiratoire***	Méthode de calcul***		
Sensibilisation cutanée***	Méthode de calcul***		
Mutagénicité***	Méthode de calcul***		
Cancérogénicité***	Méthode de calcul***		
Toxicité pour la reproduction***	Méthode de calcul***		
STOT - exposition unique***	Méthode de calcul***		
STOT - exposition répétée***	Méthode de calcul***		
Toxicité aquatique aiguë***	Méthode de calcul***		
Toxicité aquatique chronique***	Méthode de calcul***		
Danger par aspiration***	Méthode de calcul***		
Ozone***	Méthode de calcul***		

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimigues Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Laboratoires Bio-Rad, santé et sécurité environnementales

Date de révision 31-mars-2021

Motif de la révision *** Indique que ces informations ont changé depuis la dernière révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité